FFR – Inter Ligue Grand Ouest (GO)

Règlement d'organisation et de gestion
des Compétitions U16/U19 en Régionales R1-R2-R3
Saison 2021/2022
Clubs et Rassemblements des Ligues :
Pays de la Loire – Normandie – Centre Val de Loire – Bretagne
Edition du 6 Decembre 2021

Document principal

Championnats RÉGIONAUX : R1-R2-R3 – U16/U19

Autres pièces jointes
Fiche de demande de modification GO
Tableau des poules des clubs et Ras du GO
Calendrier sportif R1 R2 et R3 du GO
Annexe REGLES du Jeu à X
Feuille de match à X et de régulation

Saison 2021/2022 - Equipes engagées GO - REGIONAL U16-U19
(Tableau des Poules en annexe)

- **RÉGIONAL 1 à XV (R1) :** 28 en U19 et 26enU16
- **RÉGIONAL 2 à XV (R2) :** 21 en U19 et 20 en U16
- **RÉGIONAL 3 à X (R3) :** 11 en U19 et 21 en U16

Total : 60 équipes en U19 et 67 équipes en U16

- **NATIONAL : 10 en U18 et 14 en U16**

Total global : 70 équipes en U18/U19 et 81 équipes en U16

Présentation saison 2021 / 2022

Les Championnats RÉGIONAUX 2021 / 2022 en U16-U19 ont été organisés en continuité de la Co-organisation développée dans le Grand Ouest depuis plus de 20

Comme habituellement dans ce « Secteur : Grand Ouest », le trop faible nombre de Clubs et leur excentration géographique génère une forte problématique de « distances » ; Un handicap qui cette saison 2021/2022 est particulièrement amplifiée par une réduction du nombre d'équipes(moins25), et donc une plus une grande dispersion géographique des Clubs avec également la problématique d'engagements différencies par niveaux et catégories.

Une situation qu'il nous faut considérer comme « exceptionnelle » mais qui nous a imposé une organisation 2021/2022 tout autant exceptionnelle. Pour en sortir par le haut, dans l'intérêt sportif général et celui des Clubs, nous avons finalement dû combiner les poules entre les R2 (Jeu à XV) et les R3 (Jeu à X) ce pour monter des poules au mieux de la proximité possible. Dans la manip nous avons finalement cherché et pu rétablir un maximum des couplages (Notamment en R2 et R3)

Pour ces compétitions l'organisation la plus satisfaisante est celle des Poules de 8 (7 mini sur une catégorie) qui assure une phase directement qualificative (14 matchs+ phase Finale GO) ; Le recours aux poules de 6 (5 mini) occasionne une phase préliminaire (brassage) qui doit être complétée par une phase qualificative, prévue à minima sur 3 journées en inter-poules en base 6. (Soit13 dates + phase Finale GO)

A noter qu'en R1 l'objectif initial était de resserrer le niveau (en déclinaison des NAT) mais nous avons dû l'augmenter et même rechercher des U16 (en R2) pour assurer des couplages avec des U19 seuls
La situation sanitaire « Post Covid » et les directives fédérales pour donner le temps « de la relance aux clubs » pour assurer entre autres, une reprise sportive sécurisante aux jeunes pratiquants n'a pas permis de monter cette phase de validation des engagements à l'exception de quelques matchs de préparation pour certains.

Important : Pour 2021 /2022 : il faut se convaincre que cette phase de validation et de maitrise des engagements, en nombre et par niveau, devra être mise en place avec nécessairement un cadrage ou des critères sportifs et administratifs (à préciser Nb de licenciés effectif, officialisation des Ras). Ce qui devrait aussi permettre de commencer plus tôt en Championnats (à minima : mi-octobre - Notamment pour R1)

Les Compétitions RÉGIONALES ne faisant plus l'objet de phases Finales FFR il reste prévu d'organiser une **phase finale GO, dans toute la mesure du possible par championnat R1 et R2** et nous étudions la mise en place d'une **« fin de saison spécifique pour le niveau R3 (plateaux festivals) et pour les non qualifiés en GO**

Il convient d'apprécier la collaboration directement accordée par les instances Fédérales à la mise en place de notre organisation et notamment celles de Messieurs Patrick BUISSON (Vice-Président FFR) et Valentin MICLOT (Compétitions FFR). Ce en particulier pour valider l'option d'une organisation mixte des R2 et R3 sous réserve de distinguer la pratique du Jeu à XV à finalité Compétition, et celle du jeu à X à finalité Développement.

Règlement Sportif – Rappel

Il est précisé qu'il sera fait application **des RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX de la FFR** et de ses documents Annexes pour tous les Championnats RÉGIONAUX organisés en GO et notamment des principaux Titres (II-III-IV) qui précisent les dispositions de pratique et de déroulement.

Le présent fascicule d'Organisation et de Gestion des compétitions REGIONALES ne constitue donc un rappel de certains points des RG-FFR
Et précise quelques dispositions mise en place par l'inter Ligue GO.

Calendriers - Dates et Horaires des rencontres – Reports - Modifications

Les calendriers officiels sont à consulter sur le site Oval-e. : R1 : Ligue NORMANDIE - R2/R3 : Ligue PAYS de La LOIRE)

- Les rencontres des Championnats R1, R2 et R3 sont officiellement fixés au samedi, à 14h00 pour les U16 et 15h30 pour les U19.

- Les calendriers établis prévoient des dates de replis officiels pour palier au mieux et prioritairement aux reports officiels en application du TITRE III - Chapitre3- article 313

Les reports seront à priori fixés sur la première date libre, à l'initiative de la seule Ligue gestionnaire.

Toutefois pour ces catégories il ne sera pas fixé de report en milieu d'une période de congés sauf exception et accord des clubs, et si cela ne conduit pas à une série de plus de 4 matchs.

Aucun report de match ne sera accepté en dehors des cas réglementaires ; Si besoin il sera fait application de l'article 313

- Nota : La première journée du 13 Nov.est prioritairement remise au 18 Déc. Mais sur demande effectuée en accord des clubs avant le 8 Déc., elle peut être fixée au 8 janv. En cas de désaccord le club recevant sera prioritaire sur la décision.

Toute demande de MODIFICATION doit être directement effectuée sur Oval-e

Rappel : Il convient tout particulièrement d'anticiper les demandes et de prendre contact avec le club adverse pour l'aviser et répondre au plus vite à la demande faite sur Oval-e afin que celle-ci soit traitée.

Et il reste utile d'informer au plus vite votre Ligue et la Ligue gestionnaire.

Très important : De même pour toute demande faite sur papier, avant d'être envoyée à la Ligue gestionnaire la demande doit être dûment renseignée par le club demandeur et le Club adverse doit impérativement y faire apparaitre son AVIS à défaut de son ACCORD.

La Ligue pourra alors et seulement transcrire la décision finale sur Oval-e

SVP Merci : Pour le meilleur suivi de toutes communications avec les Ligues, il est très important que l'objet de vos messages et autres transmissions soit le plus précis possible, et qu'il indique notamment :

-le club demandeur (les Rassemblements devant faire apparaitre le Club support)
- le Championnat concerné (ex : R1- U19.)
- la journée initiale concernée (ex : J6 du ./..)
- l'objet de la demande (ex : modification de date).

Gestion et suivi des Championnats - Contacts

Conformément aux directives Fédérale la gestion des championnats RÉGIONAUX 2021 /2022du GO (Inter Ligue) regroupant les quatre Ligues Territoriales sera assurée par **la Ligue désignée, pour la globalité d'un Championnat et les deux catégories.**

Chaque Ligue gestionnaire :

- Transcrit les calendriers et assure le suivi des modifications en direct sur Oval-e.
- Réceptionne et traite les feuilles de matchs et autres documents
- Gère en commission : la DISCIPLINE et les LITIGES, avec copie des notifications à la Ligue du club et du joueur concerné, chaque Ligue devant assurer les transmissions nécessaires vers le Club ou/et le joueur concerné(s).
- Par contre, chaque Ligue effectue pour son compte les pénalisations financières pouvant découler des sanctions.
- Nota : La gestion directe sur Oval-e ne différencie pas un classement des Equipes R2 à XV de Equipe R3 à X, mais ce classement final sera effectué en fin de phase ou de saison.

RÉGIONAL 1 : U16 et U19 : gestion Ligue NORMANDIE

Le Thuit Signol – 6 rue du Stade – 27370 Le Thuit – de l'Oison.
Tél. 02 35 64 37 31 – Fax 02 35 64 16 94 – E-mail : **2009j@ffr.fr**
Epreuves : Max BORDEAU – 06 28 73 47 30 – rcchbordeau@aol.com ;

RÉGIONAL 2 et 3 : U16 et U19 : gestion Ligue PAYS DE LA LOIRE

317, Boulevard Marcel PAUL – 44800 ST HERBLAIN - E-mail : **2012m@ffr.fr**
Gestion Ligue : .**Daniel GRIFFON** dgriffon@paysdelaloire-rugby.fr
Bernard. LEMAITRE blemaitre@paysdelaloire-rugby.fr
Epreuves : Jacques LEGOUBE – 06 80 44 27 46 – JLEGOUBE@paysdelaloire-rugby.fr;

FÉMININES : gestion Ligue CENTRE VAL de LOIRE

91 rue de la Juine – 45160 Olivet.
Tél. 02.38.49.38.80 - E-mail :**epreuves@rugbycentre.org**
Epreuves :Éric LAGRANGE – 06 81 76 71 44 - eric.lagrange@rugbycentre.fr

Ligue BRETAGNE

Immeuble St Christophe – 33 rue de la Frébardière – 35135 CHANTEPIE.
Tél. 02 99 86 08 15 – Fax. 02 99 86 08 16 -E-mail **: ligue@bretagnerugby.fr**
Epreuves GO : Norbert DELAGUILLAUMIE – 06 83 81 47 48 -
norbertdelaguillaumie@wanadoo.fr

Désignation des terrains

Chaque Club ou Club support d'un rassemblement, doit avant chaque phase du calendrier (ou pour la globalité) **adresser à la Ligue gestionnaire la désignation des terrains officiels pour les matchs de chaque catégorie. (Avec copie à sa Ligue),**
Le terrain principal étant de fait et sans autre précision celui du Club support,
Une demande de modification de lieu dont la décision finale relève de la Ligue gestionnaire pouvant toujours être faite au coup par coup.
Il s'entend toutefois que les matchs puissent dans la mesure du possible

- Rester couplés U16 et U19, sur le même lieu (stade) – Si possible 2 terrains.
- Ouse dérouler sur le terrain d'un club membre du Rassemblement, le mieux situé vis-à-vis du Club visiteur et notamment le moins éloigné possible.

Arbitrage – RF

- Les arbitres sont désignés par le DAL de la Ligue où se déroulent les rencontres, ou suivant les accords pris avec les DAL des autres Ligues.
- Les frais d'arbitrage de chaque rencontre sont partagés à 50 % entre les associations et après le match.

Très important : **Or la mise en place effective de la DÉMATÉRIALISATION des feuilles de matchs (FDMD), les résultats doivent être saisis sur Oval@ et les FEUILLES DE MATCH impérativement envoyées à la Ligue gestionnaire du Championnat concerné.** Idem pour toute autre communication relative à la rencontre avec si besoin copie à la Ligue du Club concerné.

En cas d'absence de l'arbitre il est impératif que les documents officiels soient conformément établis entre les clubs et transmis à la Ligue.
Nota : il est toujours utile de transmettre un message d'info sur le déroulement d'une situation particulière et pour à minima faire connaitre le score, celui-ci n'étant validé qu'à réception des documents officiels

Représentant Fédéral (RF) - Disposition spécifique GO

Cas particulier de désignation d'un RF à la charge du Club concerné pour un cumul de 100 jours de suspension :

- ***En match aller :*** *désignation pour les 2 matchs suivant la notification, plus le match retour*
- ***En match retour :*** *désignation pour les 3 matchs suivant la notification*

Déroulement des rencontres

Il est rappelé qu'il est fait application des Règlements Généraux de la FFR avec les dispositions suivantes, précisées ou établies pour ces compétitions GO**.**

Décompte des points : (art 341)

- **Match gagné : 4 points**
 - **+1 point de BONUS offensif**, si au moins 3 essais de plus que l'adversaire
 - **+1 point de BONUS défensif**, si écart inférieur ou égal à 7 points terrain au bénéfice de l'équipe ayant perdu
- **Match nul : 2 points**
- **Match perdu : 0 point**
- **Forfait simple : moins 2 points à l'équipe responsable du forfait**
- **0 point terrain et de marque si effectif insuffisant en cours de rencontre**, et4 **points** terrain + 1 point Bonus à l'adversaire (25 points de marque)
- **0 points terrain (0 point de marque) si effectif incomplet, et4 points terrain + 1 point** Bonus à l'adversaire (25 points de marque)
- **Moins 2 points terrain** (0 points de marque) **si match perdu par disqualification ou forfait simple,** et 4 points terrain + 1 point de Bonus à l'adversaire (25 points de marque)

Limitations Disposition spécifique GO

Limitation du Nombre de Matchs et de Joueurs en Championnat de niveau inférieur et notamment lors des phases finales GO

Pour ces compétitions JEUNES il s'entend que chacun sache être dans le ***« respect sportif de son niveau d'engagement »*** *et des dispositions de limitation prisent par le GO.*

*-**D'une part : sur la base de l'article 320-4** **: la limitation du nombre de matchs effectués en niveau supérieur** pour être autorisé à participer en niveau inférieur et ce notamment lors des phases Finales GO, **est fixée au maximum de 6 matchs pour une poule de 7, 7matchs pour une poule de 8,***

- D'autre part : le nombre de joueurs de niveau NATIONAL (U16 ou U18), Alamercery ou Crabos** pouvant être autorisé à évoluer dans les rencontres des Championnats inférieur et ce notamment lors des phases Finales GO **est limité :

- à 7 en matchs de poules
- à 5 en phase Finale GO de la RÉGIONALE 1,
-à 3 pour la RÉGIONALE 2
Et aucun en RÉGIONALE 3(Rugby Développement)

A préciser et valider :
Phases qualificatives et Finales GO

Sur proposition de la commission EPREUVES, le principe d'organisation habituel des phases qualificatives et Finales GO reste envisagé maisson officialisation doit être précisé et arrêté entre les Ligues constituant le GO

Principe des qualifications en phase Finale GO :

- **Pour la R1 en U16 et en U19 :** les deux premiers de poules
- **Pour la R2 en U16 et en U19 :** le principe de qualification retenu en R1 étant difficilement applicable par le mixage R2 et R3 et le fait qu'il y a des poules en nombre de clubs différents (Base 6 et 8), **il** devra être effectué un classement en application de l'article 341-3 (péréquation inter-poules)

Projet de Calendrier pour R1 et R2

- **1/4 finale aller le 14/05/22 -** chez le moins bien classé
- **1/4 final retour le21/05/22**
- **1/2 finale le 4/06/22**- sur terrain neutre
- **Finales le 11 ou 12/06/22 -**lieu(x)à désigner

Projet de Fin de saison, pour la R3 U16 et U19 : En application des directives rappelées par FFR ce niveau de Rugby ne doit pas avoir de finalité « Compétitions » mais de développement et promotion.

Un projet de « Fin de saison » du type « Journées Festivals » sera donc envisagé par le GO avec le but d'élargir le nombre d'équipes afin de contribuer à générer une organisation spécifiqueet autonome la saison suivante

A préciser et valider :
Dispositions d'organisation des rencontres sur terrains neutres.

Les rencontres sur terrain neutre sont fixées par les organisateursen veillant au meilleur équilibre des distances, si possible chez un club ayant participé à la phase qualificative en fonction de la disponibilité.

- **Le club d'accueil perçoit une indemnisation de 200€ pour assurer l'intendance d'accueil des deux équipes**
- **Les Arbitres et officiels** sont désignés et pris en charge par le GO
- **Les clubs en déplacement** percevront une indemnité « transport » à partir des 1/2 sur une base à préciser
- **Les Finales seront organisées sur terrain neutre et si possible sur un site central ayant les équipements appropriés pour accueillir à minima deux Finales de R1 et /ou de R2(soit 4 à 8 équipes).**
- Cette organisation étant à préciser avec le ou les clubs d'accueil.

ANNEXE 1

Complément spécifique aux COMPETITIONS R3 – U16/U19
Jeu à X – Titre II – REGLES du Jeu – Annexe 2

Jeu à X : c'est une pratique de développement

Durée des matchs : - **3 X 20 minutes avec des mi-temps de 5 mn.** (Autorisé pour ces catégories U16-U19)
Nb Joueurs : 11 **joueurs minimum, 15 joueurs maximum**, avec remplaçant(s) 1ére ligne.
Jeu à effectif incomplet : Si une équipe se présente à moins de 11 joueurs pour le jeu à X sur la feuille de match
Pas de match : Si une équipe se présente (ou est réduite) à moins de 8 joueurs pour le jeu à X.
Quelques précisions :

- **Lorsqu'une équipe R2 est confronté à une équipe R3 elle devra disputer la rencontre selon les règles du jeu à X,** les scores sont toutefois enregistrés et comptabilisés pour chaque Club en application de son engagement (R2 ou R3)
- Une Equipe engagée à XV se présente en MEI pour disputer une rencontre entre deux clubs à XV, elle ne peut pas vouloir officiellement jouer à X. Elle sera enregistrée en MEI.
- Cependant et dans le but de JOUER, les clubs peuvent anticiper cette situation d'EI et demandé en accord la modification du match officiel à XV en match amical à X avant le jeudi. La rencontre officielle prévue à XV sera de fait enregistré en MEI

Possibilité de jouer à XV pour un engagé à X :

Cette situation est une évolution souhaitable mais il convient de l'anticiper et de l'officialiser **Une équipe initialement engagée à X** pouvant se présentant avec 16 joueurs ou plus chez une équipe engagée à XV **pourra demander à jouer selon les modalités du rugby à XV**.
Il faudra cependant respecter la procédure suivante et tout d'abord :

1 - ANTICIPER et se mettre en ACCORD avec le club adverse
2 – **Prévenir** la ligue gestionnaire, les officiels de match et le club adverse **avant le jeudi 12h00.**
3 – Prévoir l'utilisation de la feuille de match dématérialisée. (Pour le moins papier)
4 – Conserver l'effectif nécessaire au déroulement d'une rencontre à XV, en cas d'insuffisance en effectif ou en qualité (manque de 1 ère ligne par exemple) le club fautif sera considéré en effectif incomplet.